Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260701-CC_2026_07_N135-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 01 juillet 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET - Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Gilles GOMBERT (pouvoir à Myriam BERNARD), Roger BOSSARD (pouvoir à Gildas BERNARD), Emmanuelle RENAUD (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Éric LE DUFF (pouvoir à Frank COCAIGN), Hervé JEZEQUEL (pouvoir à Stéphane CLOAREC), Bruno CORILLION (pouvoir à François MOAL), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

ABSENT : Paul GOARANT

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
25 juin 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 36	**Secrétaire de séance :**
25 juin 2026	Votants : 43	Gildas BERNARD

Délégation au Président

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-07-N135	5.4	Gildas BERNARD

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 6 mai 2026, a délégué au Président, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses attributions ; il est rendu compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARRETES DE MARCHES PUBLICS :

Arrêté n°RES-n°2026.06.18-14, mission de maitrise d'œuvre, montant : 17.000 euros
Arrêté n°RES-n°2026.06.18-15, travaux d'aménagement, montant : 40.134,20 euros
Arrêté n°RES-n°2026.06.18-16, prestations d'instruction du droit des sols, montant : 17.572 euros
Arrêté n°RES-n°2026.06.18-17, mission de maitrise d'œuvre, montant : 12.000 euros
Arrêté n°RES-n°2026.06.18-18, débit des grumes
Arrêté n°RES-n°2026.06.18-19, mission de maitrise d'œuvre
Arrêté n°RES-n°2026.06.18-20, travaux d'aménagement, montant : 758.559,60 euros

ARRETES AIDE AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH :

Arrêté N° 2026/09/PATH, rénovation énergétique, montant : 1500 euros
Arrêté N° 2026/10/PATH, rénovation énergétique, montant : 1500 euros
Arrêté N° 2026/11/PATH, aide à la réhabilitation lourde, montant : 8000 euros
Arrêté N° 2026/12/PATH, aide à l'adaptation, montant : 497 euros
Arrêté N° 2026/13/PATH, aide à l'adaptation, montant : 497 euros
Arrêté N° 2026/14/PATH, aide à l'adaptation, montant : 500 euros
Arrêté N° 2026/15/PATH, aide à l'adaptation, montant : 500 euros
Arrêté N° 2026/16/PATH, aide à l'adaptation, montant : 222 euros
Arrêté N° 2026/17/PATH, aide à l'adaptation, montant : 500 euros

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260701-CC_2026_07_N135-DE

Arrêté N° 2026/18/PATH, aide à l'adaptation, montant : 500 euros
Arrêté N° 2026/19/PATH, aide à l'adaptation, montant : 596 euros
Arrêté N° 2026/20/PATH, rénovation énergétique, montant : 1500 euros
Arrêté N° 2026/21/PATH, rénovation énergétique, montant : 1000 euros

ARRETES URBANISME : 0

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :

Arrêté de préemption : 0

- Du 08/04/2026 au 24/06/2026, 116 dossiers ont fait l'objet d'une renonciation à l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD